



Paris, le 14 décembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une convention FEPEM-CNAMTS pour préserver la santé et la sécurité des salariés du particulier- employeur et assurer leur maintien dans l'emploi

Marie-Béatrice Levaux, Présidente de la Fédération des Particuliers-Employeurs de France (Fepem) et Stéphane Seiller, Directeur des Risques Professionnels à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) ont signé le 10 décembre dernier les modalités du partenariat liant leurs deux institutions.

L'objectif de cette convention est d'organiser une collaboration par laquelle la prévention des risques professionnels dans le secteur des particuliers-employeurs est appréhendée spécifiquement. Les particularités liées à l'intervention au domicile privé et à la relation entre les employeurs et leurs salariés doivent être prises en compte afin de promouvoir une égalité de traitement de tous les personnels qui contribuent au développement du secteur des services à la personne.

La signature de cette convention s'inscrit dans la démarche de professionnalisation poursuivie par la Fepem et passe nécessairement par la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail.

Pour atteindre leur objectif de prévention des risques professionnels des salariés des particuliers-employeurs, la Fepem et la CNAM-TS organisent un partenariat autour de plusieurs axes de travail qui s'inscrivent dans un cadre concerté et commun :

- Participations croisées aux groupes de travail et aux comités techniques de la mission nationale de prévention des risques professionnels dans les métiers de l'aide et du soin à domicile.
- Rapprochement des données et des connaissances relatives à la situation des risques, accidents du travail et maladies professionnelles des salariés dans le secteur de l'emploi direct.
- Développement d'actions communes ou coordonnées, notamment au travers de la diffusion de documents multi supports élaborés de façon concertée.
- Mise à l'étude, expérimentation et évaluation d'un volet « prévention des risques professionnels » au sein des modules de formation du catalogue de la branche professionnelle.

Marie Béatrice Levaux, Présidente de la Fepem, commente : « La finalisation de cette Convention avec la CNAMTS clôture une année riche en partenariats (CNSA, CNAF, ANSP, Pole Emploi, ACOSS-CNCESU-Pajemploi, CNAMTS). La Fédération des Particuliers-Employeurs de France poursuit ainsi l'engagement qui est le sien dans la structuration du secteur et dans l'accompagnement des particuliers-employeurs et de leurs salariés ».

La Fédération des Particuliers-Employeurs de France

La Fepem est la seule organisation représentative des 3,5 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,6 million de salariés en France, soit 86% des services à la personne.

Par son engagement et ses propositions, elle défend le modèle des emplois familiaux en France qui accompagnent les citoyens de leurs premiers pas à leur dernier souffle. C'est la réponse organisée et professionnelle à l'ensemble des besoins fondamentaux dans la vie privée et familiale.

Elle est le porte-parole des particuliers-employeurs, dans le champ des services à la personne. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes afin de préserver et de développer le secteur.

Elle accompagne également au quotidien par ses conseils et ses services, notamment sur son site Internet (www.fepem.fr) le particulier-employeur dans la dimension administrative et juridique de sa relation avec son salarié. Elle a participé à la création de nombreux outils de structuration juridique et de professionnalisation du secteur, tels le CESU ou le système PAJE.

Elle est acteur du développement du secteur grâce à :

- un portail de mise en relation des offres et des demandes d'emploi (www.particulieremploi.fr)*
- un organisme d'ingénierie de formation et de développement des compétences (Institut Fepem de l'Emploi Familial, IFEF)*
- l'institution de retraite et de prévoyance des emplois de la famille (IRCEM).*

RELATIONS PRESSE – RELATIONS PUBLIQUES : FAIRVALUE CORPORATE & PUBLIC AFFAIRS

Donatienne Coffy

01 700 860 02 / 06 70 58 57 85

dcoffy@fairvaluecc.com

Anne Mazoyer

01 700 800 18 / 06 07 58 04 97

amazoyer@fairvaluecc.com